



Négociation RAPRTA

Information de la Coalition, négociation Fonds de pension
Métallos, CSN, Unifor Énergie Électrique, Unifor Installation Portuaire

Rapport d'étape No. 1

2014

PRÉPARONS NOUS !

Bonjour à tous nos membres,

Comme vous le savez déjà, notre fonds de pension est à renégocier pour le 31 décembre 2014.

Vos représentants élus ont formé une « Coalition » dans le

but d'établir une stratégie commune pour négocier le RAPRTA de façon commune.

Les accréditations Métallos, CSN et Unifor (énergie électrique nord et sud ainsi que les installations portuaires), formeront une table de négociation commune.

Un sous-comité de cette coalition a été formé et s'est rencontré à plusieurs reprises.

Les principes et certaines stratégies pour cette négociation ont déjà été élaborés et d'autres le seront lors des différentes assemblées générales qui auront lieu lorsque l'em-

ployeur nous fera savoir qu'il est prêt à négocier.

Bien entendu toutes ces démarches s'effectuent à l'aide du support de notre actuaire syndical, M. Pierre Bergeron.

ÉVOLUTION DES DÉFICITS

	31 déc. 2008	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	30-sept-13
Déficit base capitalisation	(350 573,00) \$	(199 642,00) \$	(80 786,00) \$	(217 677,00) \$	(234 329,00) \$	(111 872,00) \$
Ratio base capitalisation	80,4%	89,4%	95,8%	89,6%	89,2%	94,8%
Déficit base solvabilité	(600 903,00) \$	(544 659,00) \$	548 933,00 \$	(946 639,00) \$	(919 658,00) \$	(531 495,00) \$
Ratio base solvabilité	71,1%	75,1%	77,2%	66,1%	68,9%	80,8%

Capitalisation : Pourcentage requis pour payer le passif si régime perdure.

Solvabilité : Pourcentage requis pour acheter les rentes dues si régime ferme.

Dans ce numéro :

Préparons-nous	1
Évolution déficit	1
D'où partons-nous	1
Différents régimes	2
Comment être solvable ?	2
Les retraités ...	2
Résumé	2

D'OÙ PARTONS-NOUS ?

Comme vous le voyez sur le petit tableau ci-dessus, notre déficit de solvabilité est de plus de 500 millions...

Nous étions presque à 1 milliard voilà quelques mois.

Ce déficit représente le manque à gagner si le régime prenait fin.

Nous sommes donc solvables à 80,8 % environ donc les rentes actuelles diminueraient de 19 % s'il nous arrivait ce que les travailleurs d'Abitibi ont vécu.

Ça fait peur un peu, certains diront, nous dans l'aluminium avec Rio Tinto, nous sommes solides, etc ...

Allez parler aux retraités d'Abitibi voir ce qu'ils disaient de leur entreprise voilà 10 ans ???

Bon ça c'est le côté négatif, l'employeur le fait assez pour nous, ne nous y attardons pas trop !

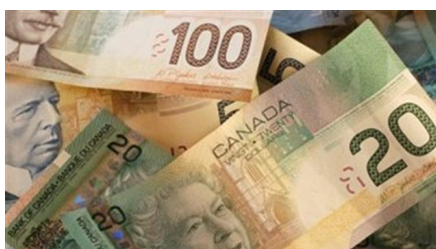
Cet argent, quoi que certains en disent, nous appartient.

Il représente le manque à gagner pour payer vos rentes promises et négociées de bonne foi.

L'employeur a même intégré la valeur du fonds de pension dans les comparatifs pour les hausses de salaires (il prenait 135% des salaires à l'heure).

C'est donc dire que tous, employeur inclut, étaient d'accord que la valeur du fonds de pension fait parti des avantages sociaux, donc cet argent vous est DÛ.

Alors reste seulement à négocier le « quand » vous allez être payé !



CE SERAIT TROP

En vérité peut être que ce serait trop beau de n'avoir que ça à négocier.

Nous sommes d'avis qu'il faut négocier un plan de financement pour s'assurer que le régime devienne solvable et capitalisé. Les lois ne nous aident plus à obtenir ce résultat et ça ne s'améliorera pas avec le temps.

Le statu quo est inacceptable !

Ensuite il faut consolider nos acquis, que ce soit l'indexation, le salaire final, etc. Ceux-ci ne doivent pas être mis en péril dû aux déficits qui viennent en partie des bas taux d'intérêts, mais aussi de la mauvaise gestion de l'employeur et des gestionnaires embauchés par celui-ci.

Les rendements à venir, même s'ils seraient très bons, ne peuvent, à eux seuls, combler le fossé. Notre caisse est autour de 2 milliards, alors imaginez le rendement requis pour combler le déficit de solvabilité.

Ceci est sans compter le risque de non performance des marchés qui de façon cyclique redescendent sans prévenir.

Les retraités et nous, en tant que futurs retraités, devons avoir un régime solide qui perdurera pour la durée de

notre dernière étape de vie. Ce n'est pas normal d'avoir à se soucier sans cesse de nos finances, nous avons travaillé souvent plus de trente ans, avons négocié des avantages sociaux, comme notre fonds de pension, et maintenant on ne pourrait plus en profiter correctement ?

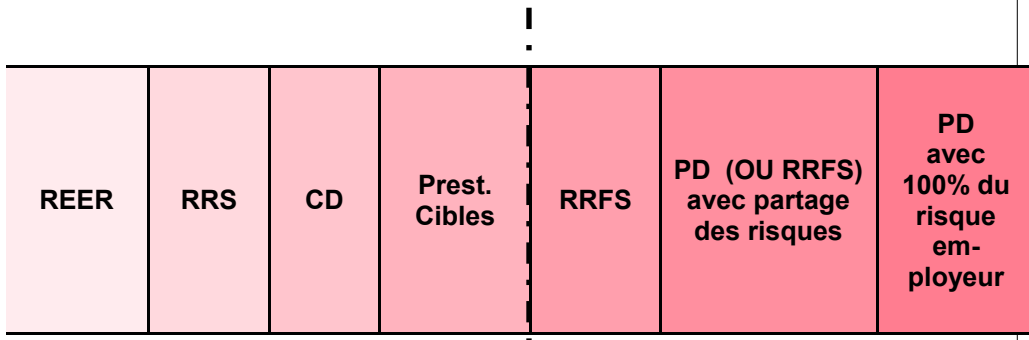
Désolé M. l'employeur !

Nous ne resterons pas les bras croisés, nous sommes compréhensifs et vous avons donné beaucoup de latitude pour mettre en place les fonds requis dans le régime, vous nous avez démontré qu'il fallait être plus stricte à ce niveau et bien nous le serons.

Le STATU QUO est inacceptable, il faut que l'employeur rembourse ce qu'il nous doit !

DIFFÉRENTS RÉGIMES ...

Dans le domaine des fonds de pensions, il y a une panoplie de possibilités.



Source PBI

Bien entendu ceux qui nous intéressent se situent à droite de la ligne pointillée.

Ceux-ci sont des régimes à prestations déterminées.

Vous l'avez souvent entendu, ce type de régime détermine à l'avance quel sera votre rente, et ce peu importe les rendements obtenus.

À partir du type « RRFS » jusqu'au type P.D. comme notre régime actuel, ce sont tous des

fonds de pension à prestations déterminées.

Chacun a ces propres règles de fonctionnement, mais tous ont une rente déterminée à l'avance et se qualifie au nom de « prestation déterminée ».

Attention, même si son nom mentionne P.D., un régime P.D. à prestation cible n'est pas un véritable P.D.. Ce type de régime permet de réduire la rente acquise d'un retraité, méfiez vous !

AUTRES POINTS D'AJUSTEMENTS

D'autres points seront aussi négociés.

Pensons à la retraite progressive qui a été introduite lors de la dernière négociation. Celle-ci peut être intéressante pour certains, mais plus difficile à être autorisé pour d'autres. Pourtant ce « passage » est gagnant pour tous, pour le régime, pour l'employé et aussi pour l'employeur. Nous allons leur démontrer.

La pension de vieillesse est passée de 65 à 67 ans ... tout un trou pour nous les futurs retraités (+ de 12 000.00 \$ en moins).

Que pouvons nous faire ?

Je vous le dit à l'avance, « RIEN » n'est pas une réponse acceptable.



LES RETRAITÉS ET LA NÉGOCIATION

Aucune loi oblige les syndicats ou les employeurs à faire participer les retraités aux négociations d'un régime de retraite.

tion, mais il faudrait que ce principe fasse partie intégrante des textes du régime pour s'assurer que leurs droits soient respectés.

C'est une aberration !

Tous les points de négociation qui peuvent impacter les retraités actuels devraient être soumis à ceux-ci. Nous tenons non seulement à avoir des représentants des retraités sur la table de négocia-

Les retraités doivent participer aux négociations et les textes du régime doivent le mentionner !

Tous les efforts seront faits pour que les retraités participent aux décisions qui les touchent !

Votre présence aux différentes réunions et/ou manifestations nous y aideront grandement.

COMMENT ÊTRE SOLVABLE ???

Peu importe le type de régime P.D. que nous avons, pour réussir à avoir les rentes promises il faut mettre l'argent requis.

Il ne faut pas répéter l'erreur de penser que nous ferons des rendements mieux que tout le monde et mettre moins d'argent que nécessaire.

Selon notre formule et la maturité de notre régime les actuaires nous disent qu'il faudrait mettre entre 23 et 25% de notre salaire.

Présentement nous mettons 4,5% et l'employeur a mis 10,6%, donc un total de 15,1% ...

Il manque donc un 8,9% si on suppose qu'un 24% serait suffisant.

Imaginez, pensez faire des rendements supplémentaires qui auraient comblé ce 9% ... incroyable.

Regardez bien le graphique ci-dessous :

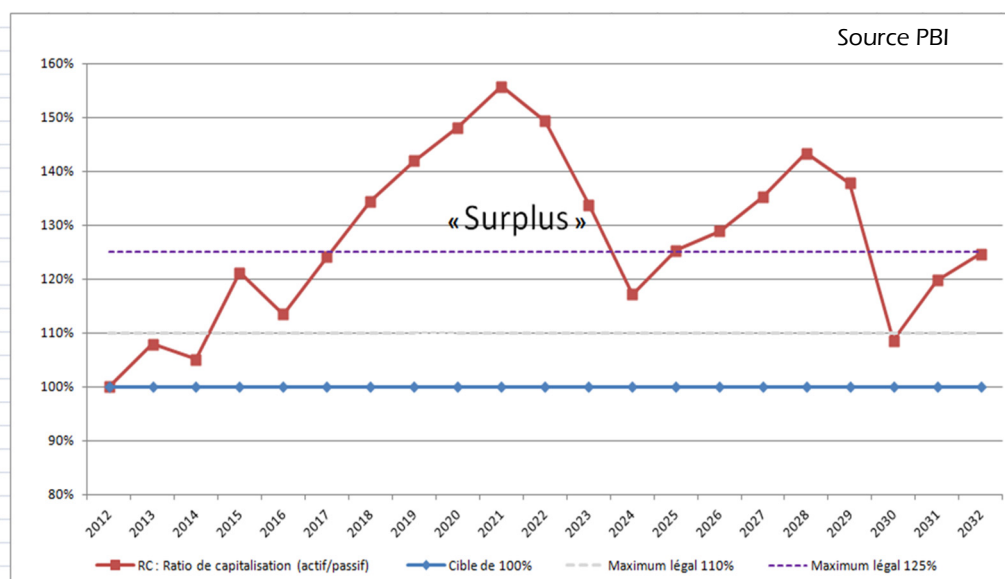
Notre actuaire a simulé le même régime que nous avons, si nous avons mis l'argent nécessaire à chaque année. Il a pris les rendements réels passés et supposé que ceux-ci arriveraient dans le futur.

Vous verrez rapidement, que malgré la crise financière, notre régime n'aurait jamais été en déficit.

Fantastique non ? Plus de déficit, rente promise, rente due.

En plus la simulation suppose une indexation à 100 %.

C'est pas sorcier, cessons de vivre à crédit !



Source PBI

Rendement:	17.98%	4.94%	25.29%	1.64%	18.04%	17.58%	14.75%	13.15%	13.83%	3.47%	-4.02%	-6.88%	13.45%	9.20%	11.52%	12.85%	2.21%	-16.71%	16.20%	9.88%	0.17%
Indexation:	2.25%	2.25%	2.25%	2.25%	2.25%	2.25%	2.25%	2.25%	2.25%	2.25%	2.25%	2.25%	2.25%	2.25%	2.25%	2.25%	2.25%	2.25%	2.25%	2.25%	2.25%

RÉSUMONS ...

En résumé, la coalition représente toutes les étiquettes syndicales, mais pour nous, le fonds de pension n'a pas d'étiquette.

Notre fonds de pension nous touche tous de façon égale, nous devons nous « battre » ensemble pour être respectés.

Des communications, assemblées et autres auront lieu prochainement, un effort de votre part sera demandé pour y participer activement.

Tout ce qui sort publiquement, journaux ou autres, nous laisse un goût amer. On nous dit que les régimes P.D. ne sont plus viables et que les déficits sont insoutenables, mais personne ne vous dit que ce sont vos acquis, que cet argent est à vous, qu'ils font partis de vos avantages sociaux négociés entre les parties de bonne foi pendant plusieurs années, et que ça vous est dû !

NOUS, nous le dirons !

Cette publication vous informera régulièrement, des informations générales et autres sur votre régime et aussi sur la négociation à venir.

COALITION, COMITÉ DE NÉGOCIATION RAPRTA

- Louis Gérard Dallaire, Usine de Shawinigan
- Mario Dufresne, Installation Portuaire
- Mario Jean, Énergie Électrique
- Sylvain Maltais, Usine d'Alma
- Hugues Villeneuve, Usine d'Alma